



Notre-Dame-du-Laus

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

COVID-19 : RÉOUVERTURE GRADUELLE DE L'ACCÈS AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Notre-Dame-du-Laus, le 4 juin 2021 - **En raison de l'amélioration de la situation épidémiologique dans la région, la MRC d'Antoine-Labelle est passée au palier d'alerte orange depuis le 28 mai dernier. C'est donc avec plaisir que la Municipalité souhaite vous informer de l'assouplissement des règles entourant l'accessibilité à ses locaux.**

Bureau municipal

Le bureau municipal sera à nouveau accessible au public selon les heures d'ouverture régulières, soit du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le samedi de 9 h à 12 h. Il est toutefois de mise de prendre rendez-vous avant de vous présenter, car seulement deux personnes sont permises dans la salle d'attente.

Prenez note que le samedi seuls les inspecteurs en urbanisme et en environnement sont sur place. Il est essentiel de prendre un rendez-vous avec eux avant de vous déplacer car les portes du bureau municipal seront fermées et les inspecteurs viendront ouvrir la porte seulement aux heures de rendez-vous prévus. Il ne sera pas non plus possible de payer vos taxes et vos autres factures sur place. Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler au 819 767-2247 ou écrire au reception@mun-ndl.ca.

Service des loisirs et bibliothèque

Le Centre des loisirs ouvrira pour sa part les portes de sa patinoire tous les jours de 9 h à 21 h à l'exception des lundis qui sont réservés au Camp de jour du Centre ressources jeunesse. Du matériel de jeu sera gratuitement mis à la disposition des citoyens soit pour le Pickelball, le Basketball, ainsi que des tables de pique-nique. Les cours de danse en ligne reprendront les vendredis soir de 10 h à 12 h pour les mois de juillet et août. Les cours de danse sont ouverts à tous et aucune inscription n'est nécessaire.

Les salles communautaires sont à nouveau disponibles, selon certains critères, pour réservation pour des groupes de 25 personnes et moins. Toutefois, la distanciation physique et le port du masque en tout temps, même assis, est encore en vigueur. Communiquez avec le Services des loisirs pour plus de détails.

Il n'y a aucun changement pour ce qui est de la bibliothèque municipale qui était déjà rouverte au public depuis le 9 février dernier. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont les mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 16 h et les samedis de 9 h à 12 h.

Veuillez noter que lors de votre visite dans l'un ou l'autre de nos édifices municipaux, le port du masque reste obligatoire, ainsi que le lavage des mains et la distanciation physique de 2 mètres.

Palier d'alerte orange de la COVID-19

Pour connaître les mesures qui s'appliquent au palier orange, consultez le :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange>

Liens utiles

- Ligne info Coronavirus – 1 877-644-4545
- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, la MRCAL invite les citoyens à consulter : www.quebec.ca/coronavirus.
- Les mises à jour quotidiennes du ministère de la Santé et des Services sociaux sont disponibles à l'adresse suivante : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus2019-ncov/#situation-au-quebec>

-30-

Valérie Levasseur
Agente de communication
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
communication@mun-ndl.ca